

QUI SOMMES NOUS ?

L'Université Sociale est une association qui participe au développement de la solidarité locale sur le territoire de Lorient depuis 1984

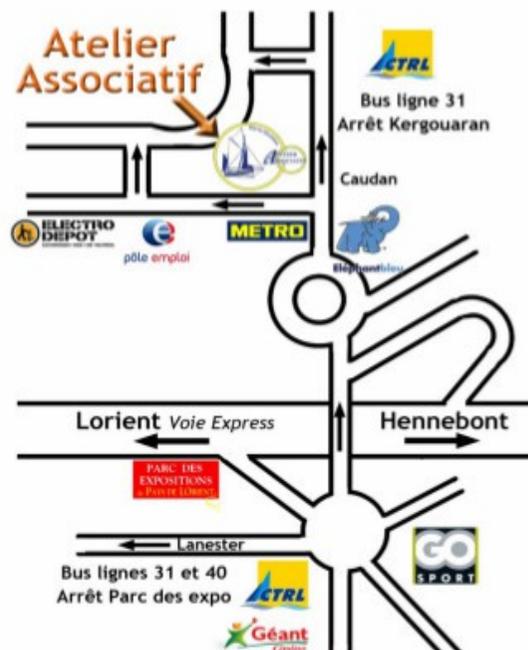
NOS PARTENAIRES

Nos différents partenaires sont en charge de l'orientation des bénéficiaires du Transolidaire

- Conseil Départemental du Morbihan
- Mission Locale du Pays de Lorient
- Agora

FINANCEMENT

Cette action est financée par le Conseil Départemental du Morbihan pour soutenir les demandeurs d'emploi dans leur démarche d'insertion professionnelle



CONTACT

Atelier Associatif
ZA de Kergouaran
259, rue Léonard de Vinci
56850 CAUDAN
tel : 02 97 81 34 30
mail : atelier.associatif@gmail.com



TRANSOLIDAIRE

2016 / 2017



Un service pour soutenir
l'engagement professionnel

TRANSOLIDAIRE C'EST QUOI ?

TRANSOLIDAIRE est un service de mise à disposition de véhicules

POUR QUI ?

Transolidaire est destiné aux personnes dans une démarche directe vers l'emploi ou la formation domiciliées sur les communes de Lorient Agglomération et la CCBO :

- Bénéficiaires des minima sociaux
- Demandeurs d'emploi
- Salarié en contrat précaire

POUR FAIRE QUOI ?

Transolidaire peut être sollicité pour :

- Effectuer un stage
- Se rendre à un travail
- Un entretien professionnel
- Une formation

Les différentes étapes que le bénéficiaire doit effectuer pour la demande de véhicule :

Etape 1 : Contacter son référent social ou professionnel pour solliciter ce dispositif

Etape 2 :

- Mon référent contacte l'Université Sociale pour vérifier les **disponibilités des véhicules** et officialise la demande par une **prescription à l'Unité Territoriale (DIE) du Conseil Départemental**
- Le travailleur social vérifie les éléments du dossier : **permis de conduire à jour; contrat de travail ou courrier officiel justifiant la demande ; justificatif de domicile ; caution de 150€ (non encaissée)**

Etape 3 : L'Université Sociale contacte le le bénéficiaire pour fixer le rendez-vous de prise en charge du véhicule



Le référent social doit vérifier les éléments administratifs du dossier. Une pièce manquante ne permettra pas de contractualiser

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE BENEFICIAIRE :

- 150€ de Caution non encaissée, reversée en fin d'utilisation si le contrat a été respecté
- 5€ par jour d'utilisation
- L'utilisateur prend à sa charge les frais de carburant

REGLES D'UTILISATION DU SERVICE :

- ✓ Transolidaire ne peut être utilisé que sur une période d'un mois maximum
- ✓ Un contrat d'utilisation est signé entre le bénéficiaire et l'Université Sociale à chaque prise en charge d'un véhicule
- ✓ Une vérification hebdomadaire du véhicule est organisée dès la signature du contrat
- ✓ Prise en charge et/ou restitution des véhicules : du lundi au vendredi de 8h30 à 9h et de 17h à 17h30

3 VEHICULES DISPONIBLES :

- 1 NISSAN micra
- 2 CLIO